

Défi 10 jours sans écrans

Quand la société se mobilise pour voir autrement



Du 15 au 24 mai 2018

*Images : photographies du collage éphémère réalisé sur la façade de l'école d'Urrugne par
S.A.O. Plasticien en 2017*

Défi 10 jours sans écrans

Du **15 au 24 mai 2018**, plusieurs établissements scolaires proposeront ensemble à leurs élèves de relever le défi de se passer des écrans de loisirs pendant dix jours. 10 jours qui leur permettront de voir le monde autrement.

La question du temps passé devant les écrans est au cœur des défis actuels en matière d'éducation (vivre ensemble, climat scolaire, santé, liens familiaux, prévention des difficultés d'apprentissage, protection de la vie privée, protection de l'enfance, éducation aux médias et à l'information). Le **défi 10 jours sans écrans**, initié en 2003 par le Québécois Jacques Brodeur, consiste à proposer aux élèves le défi collectif de remplacer, pendant 10 jours, le temps passé habituellement devant les écrans de loisirs par des activités de découverte et de rencontre. Appelé également **Défi 10 jours pour voir autrement**, cet événement a pour objectif de faire vivre à tous les acteurs d'un établissement scolaire (personnel et enseignant compris) et aux familles qui le souhaitent, un moment convivial, voire festif, de réflexion et de prise de recul sur l'usage que nous avons tous des écrans et d'internet.

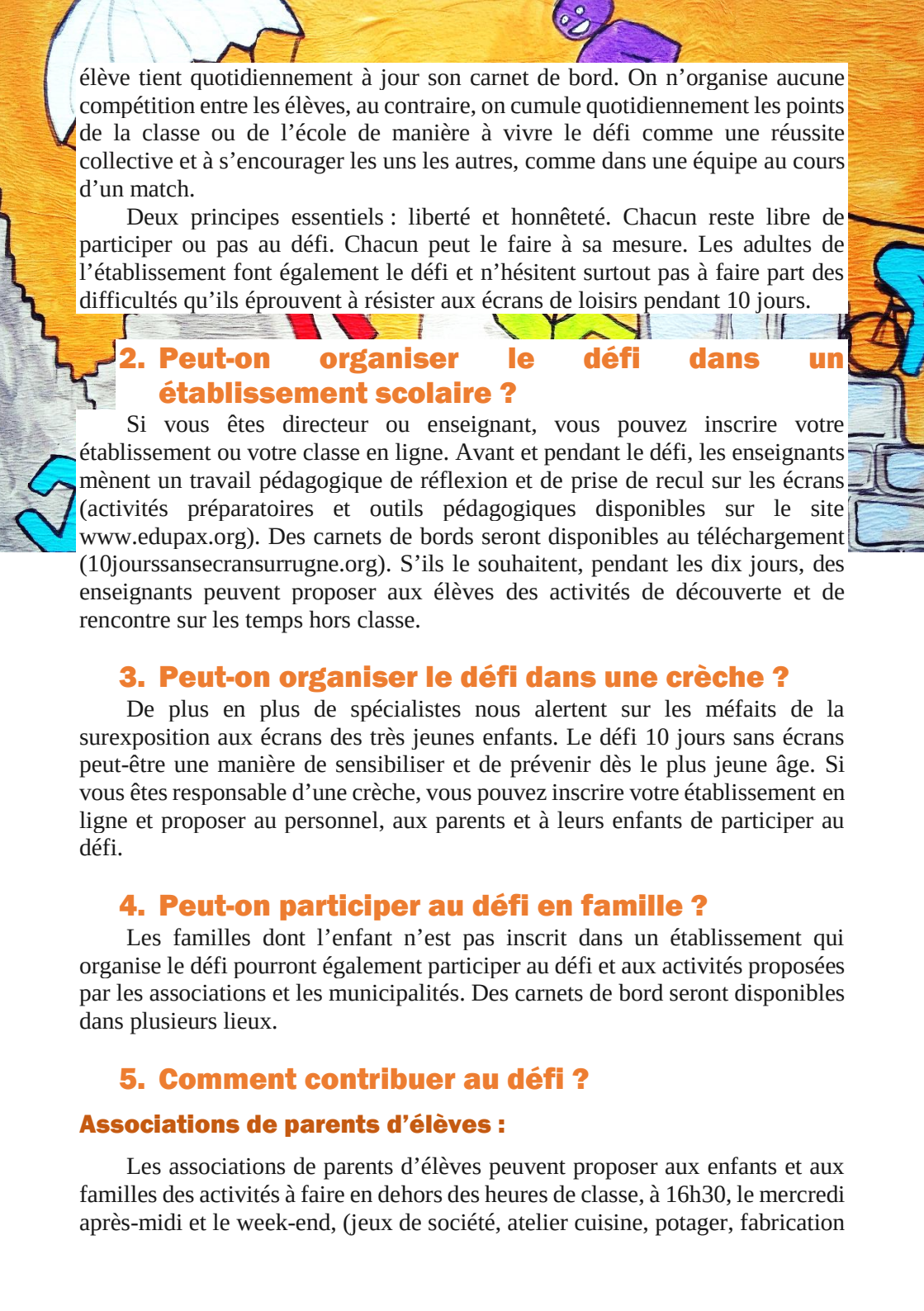
Le défi de la dizaine aide à mieux délimiter la frontière qui sépare les écrans qui rendent service des écrans qui asservissent. Et les retombées sur le climat scolaire et le resserrement des liens familiaux sont réelles.

L'union faisant la force, nous invitons toute la société à se mobiliser autour de ce thème et à apporter de manière créative sa contribution à un projet éducatif et collectif. Crèches, écoles, collèges, parents, associations, artistes, médiathèques, municipalités, musées, monuments, sites, particuliers, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice.

1. Comment fonctionne le défi ?

Il consiste à proposer à l'ensemble des enfants d'une école de relever le défi de passer 10 jours sans écrans de loisirs (télévision, tablette, ordinateur, console de jeux, smartphones...). En contrepartie, les enfants sont invités à participer à des activités organisées par l'école, les parents, les associations ou les collectivités territoriales, sur les temps habituellement passés devant les écrans.

On gagne un point chaque fois qu'on se passe d'écran sur cinq temps précis de la journée pendant toute la durée du défi (le matin avant d'aller à l'école, à midi, au retour de l'école, pendant le repas du soir, avant de se coucher). Chaque



élève tient quotidiennement à jour son carnet de bord. On n'organise aucune compétition entre les élèves, au contraire, on cumule quotidiennement les points de la classe ou de l'école de manière à vivre le défi comme une réussite collective et à s'encourager les uns les autres, comme dans une équipe au cours d'un match.

Deux principes essentiels : liberté et honnêteté. Chacun reste libre de participer ou pas au défi. Chacun peut le faire à sa mesure. Les adultes de l'établissement font également le défi et n'hésitent surtout pas à faire part des difficultés qu'ils éprouvent à résister aux écrans de loisirs pendant 10 jours.

2. Peut-on organiser le défi dans un établissement scolaire ?

Si vous êtes directeur ou enseignant, vous pouvez inscrire votre établissement ou votre classe en ligne. Avant et pendant le défi, les enseignants mènent un travail pédagogique de réflexion et de prise de recul sur les écrans (activités préparatoires et outils pédagogiques disponibles sur le site www.edupax.org). Des carnets de bords seront disponibles au téléchargement (10jourssansécransurruge.org). S'ils le souhaitent, pendant les dix jours, des enseignants peuvent proposer aux élèves des activités de découverte et de rencontre sur les temps hors classe.

3. Peut-on organiser le défi dans une crèche ?

De plus en plus de spécialistes nous alertent sur les méfaits de la surexposition aux écrans des très jeunes enfants. Le défi 10 jours sans écrans peut-être une manière de sensibiliser et de prévenir dès le plus jeune âge. Si vous êtes responsable d'une crèche, vous pouvez inscrire votre établissement en ligne et proposer au personnel, aux parents et à leurs enfants de participer au défi.

4. Peut-on participer au défi en famille ?

Les familles dont l'enfant n'est pas inscrit dans un établissement qui organise le défi pourront également participer au défi et aux activités proposées par les associations et les municipalités. Des carnets de bord seront disponibles dans plusieurs lieux.

5. Comment contribuer au défi ?

Associations de parents d'élèves :

Les associations de parents d'élèves peuvent proposer aux enfants et aux familles des activités à faire en dehors des heures de classe, à 16h30, le mercredi après-midi et le week-end, (jeux de société, atelier cuisine, potager, fabrication

de cerf-volant, origami, sorties, ballades, pique-nique, soirée etc...) sur la période du 15 au 24 mai 2018. Elles peuvent également organiser une conférence ou un débat autour du thème des écrans. Certains organismes peuvent apporter des aides financières à ce type de projet.

Associations :

Les associations peuvent proposer des activités de découverte et de sensibilisation, dans leurs locaux, sur des sites, ou dans les écoles pendant les dix jours du défi.

Médiathèques :

Les médiathèques peuvent proposer des animations et des ateliers en dehors du temps scolaire sur toute la durée du défi. Elles peuvent aussi mettre le carnet de bord à disposition de familles qui voudraient participer au défi.

Municipalités :

Les municipalités peuvent contribuer au défi 10 jours sans écrans 2018 en proposant des animations et des ateliers sur toute la durée du défi, en contribuant à la communication du projet dans la commune (ex : affichage municipal), en facilitant la fabrication et la mise à disposition des carnets de bord, en proposant des réductions ou des promotions dans l'accès aux sites municipaux habituellement payants (piscine, musée, jardin botanique etc...) aux enfants qui présentent leur carnet de bord pendant le défi.

Particuliers :

Les particuliers qui veulent soutenir les jeunes dans leur défi peuvent écrire une lettre manuscrite aux classes et aux écoles qui participent au projet.

Artistes :

A l'image de S.A.O. Plasticien qui avait réalisé un collage éphémère géant sur la façade d'une école d'Urrugne en 2017, les œuvres artistiques participent à la réflexion qui peut être menée par les élèves sur des sujets de société.

Pour en savoir plus sur le projet :

<https://10jourssansecransurrugne.org/defi-2018/>

Participer et s'inscrire **avant le 2 février 2018** :

<https://10jourssansecransurrugne.org/participer-et-sinscrire/>

Contactez le collectif Defi10JoursSansEcrans2018 :

contact@10jourssansecransurrugne.org

Eneko 06 71 71 41 93